

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 198-15-2022**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Matanie :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le **15 février 2023**, le Règlement numéro 198-15-2022 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de tenir compte du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral et apporter diverses modifications;

Que le règlement ci-haut mentionné **est entré en vigueur le 24 avril 2023** suivant l'avis de la ministre des Affaires municipales attestant que le règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la MRC de La Matanie au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Fait à Matane, ce 7^e jour de juin 2023.

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière
Line ROSS, M.B.A.